

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 MARS 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/03/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/03/2021

Délibération n° D-2021-51

Groupe scolaire Jacques Prévert - Marchés de travaux - Lot 2 :
avenant 1 - Lots 7 et 8 : avenant 2 - Lots 4, 9, 12 et 13 :
avenant 3

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire Jacques Prévert - Marchés de travaux - Lot 2 : avenant 1 - Lots 7 et 8 : avenant 2 - Lots 4, 9, 12 et 13 : avenant 3

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par décision n°2017-342, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet LBLF, afin de réaliser une extension des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire Prévert et réaménager la cuisine de l'office.

Le Conseil municipal a, par délibérations :

- du 16 février 2017, approuvé le programme de réhabilitation ;
- du 20 mai 2019, attribué les marchés de travaux ;
- du 16 septembre 2019, approuvé les premiers avenants aux marchés de travaux portant sur les index de révision de prix ;
- des 25 novembre et 17 décembre 2019 et des 3 février et 23 novembre 2020 approuvé les avenants portant sur des modifications de travaux.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires, suite au nouveau positionnement du lave-vaisselle et aux aléas liés à l'intervention en réhabilitation d'un bâtiment existant.

Lot 02 « Gros œuvre » - Avenant n°1

Percement pour ventilation et amenée d'air de la hotte.

Montant de la plus-value : 1 674,00 € HT, soit 2 008,80 € TTC

Lot 04 « Couverture et bardage zinc » - Avenant n°3

Travaux d'adaptation au nouveau modèle de lave-vaisselle.

Montant de la plus-value : 2 019,98 € HT, soit 2 423,98 € TTC

Lot 07 « Cloisons sèches » - Avenant n°2

Travaux d'adaptation suite aux démolitions et modifications du modèle et de la position du lave-vaisselle, suppression du plafond coupe-feu de l'office.

Montant de la moins-value : - 208,87 € HT, soit - 250,64 € TTC

Lot 08 « Faux-plafonds » - Avenant n°2

Travaux d'adaptation suite au remplacement des faux-plafonds dans les sanitaires de l'élémentaire et de la maternelle pour mise en place d'une ventilation par insufflation (Radon), ainsi que mise en place d'un plafond en dalles dans l'office suite à la suppression du plafond coupe-feu et suppression de la membrane pare-vapeur.

Montant de la moins-value : - 5 920,77 € HT, soit - 7 104,92 € TTC

Lot 09 « Revêtements de sols et murs céramiques » - Avenant n°3

Remplacement de la chape initialement prévue par un ragréage fibreux en raison de différences de niveau des seuils ainsi que diverses petites adaptations en plus et moins-value.

Montant de la plus-value : 1 478,70 € HT, soit 1 774,44 € TTC

Lot 12 « Electricité » - Avenant n°3

Modifications du bilan de puissance suite à la mise en place de la ventilation par insufflation (Radon) et de l'alimentation du lave-vaisselle, alarme anti-intrusion, la motorisation des fenêtres de toit, la mise en place d'un arrêt d'urgence cuisine, adaptations nécessaires pour la bascule informatique en attendant le branchement définitif.

Montant de la plus-value : 13 916,51 € HT, soit 16 699,81 € TTC

Lot 13 « Chauffage gaz – ventilation » - Avenant n°3

Création d'une hotte au-dessus du lave-vaisselle.

Montant de la plus-value : 6 916,84 € HT, soit 8 300,21 € TTC

L'incidence financière des avenants de travaux cités, ci-dessus, est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	N° avenant	Montant nouvel avenant en € HT	Montant des avenants cumulés en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
02	SCER	195 417,01	1	1 674,00	1 674,00	0,86	197 091,01	236 509,21
04	COUVERTURES LOPEZ	94 452,20	3	2 019,98	3 634,91	3,85	98 087,11	117 704,53
07	SOCOBAT	52 929,90	2	- 208,87	- 208,87	- 0,39	52 721,03	63 265,24
08	GAULT	34 349,57	2	- 5 920,77	- 5920,77	- 17,24	28 428,80	34 114,56
09	VINET	50 500,00	3	1 478,70	1 377,70	2,73	51 877,7	62 253,24
12	INEO ATLANTIQUE	137 981,14	3	13 916,51	15 102,03	10,94	153 083,17	183 699,80
13	SAINT ELOI FOUGERES	149 003,31	3	6 916,84	42 191,81	28,32	191 195,12	229 434,14

L'avenant sur le lot 13 est pris en référence à l'article R.2194-2 du Code de la commande publique qui prévoit en cas d'impossibilité pour des raisons techniques de changement de titulaire, qu'un marché peut être modifié lorsque des travaux sont devenus nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial.

Les autres avenants relèvent de l'article R.2194-7 « modification non substantielle ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant, représentant un montant de 19 876,39 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE